

DÉCLARATION DU GABON À LA SOUS-COMMISSION 4 (2^e TOUR)

En 2019, une évaluation du stock de requin-taupe bleu a été réalisée. Les résultats montraient que le stock était en état de surexploitation et de surpêche. À cet effet, l'avis formulé par le SCRS était d'interdire la rétention à bord du requin-taupe bleu afin de garantir un rétablissement de ce stock. C'est dans ce contexte qu'au cours de la réunion de la Commission de Palma de Majorque, le Gabon avait soutenu la proposition du Sénégal qui s'arrimait à l'avis du SCRS.

Cette année le SCRS a reconduit l'avis formulé en 2019. Face à cette situation, la charge revient à la Commission de prendre des mesures de gestion visant à garantir le rétablissement des stocks en souffrance, en particulier celui du requin-taupe bleu.

Pour sa part, le Gabon soucieux de l'état alarmant de ce stock, soutient la proposition PA4-806: Projet de recommandation de l'ICCAT sur la conservation de requin-taupe bleu de l'Atlantique capturé en association avec les pêcheries de l'ICCAT du Canada, du Sénégal et du Royaume-Uni, qui suit l'avis du SCRS. Aussi, le Gabon souhaite coparrainer cette proposition et invite les autres CPC à soutenir cette proposition.